

Les dons seront récoltés jusqu'au 31 mars 2013.

Pour les dons par virement bancaire :

Veuillez nous écrire à l'adresse e-mail en bas de page, en nous communiquant (1) votre nom ou nom d'organisme, (2) votre adresse postale, (3) un numéro de téléphone ou une adresse e-mail à contacter et (4) le montant de votre don.

Pour les dons par chèques (et en liquide) :

➤ Pour les personnes désirant envoyer un chèque par la poste :

Veuillez préciser par écrit (1) votre nom ou nom d'organisme, (2) votre adresse postale, (3) un numéro de téléphone ou une adresse e-mail à contacter et (4) le montant de votre don.

➤ Pour les personnes qui souhaitent apporter leur don (en liquide ou en chèque) directement au Consulat.

Veuillez préciser (1) votre nom ou nom d'organisme, (2) votre adresse postale et (3) un numéro de téléphone ou une adresse e-mail à contacter, au personnel du Consulat qui enregistrera votre don.

◆ **Contact concernant les dons :** consulatjapon.marseille@my.mofa.go.jp